L'HISTOIRE DE NOYON

racontée par le nom de ses rues.

Chemin du Châtelain

Selon le cadastre de 1832, à l'extrémité et à la droite de la rue du Faubourg d'Amiens, un quartier, important par ses dimensions, s'étend en forme d'un éventail limité au nord-est par la route de Roye, au nord par les débuts de la route de Ham, enfin au nord. nord-est par le territoire de la commune de Genury. L'artère principale, le chemin du Châtelain, fut appelée d'abord de Coucelles, puis du Moulin du Châtelain, parfois chemin du Pisseleau (sic) ou du Pisselot Taconnet. On trouve ces noms aussi bien dans les chartes du Moyen Age que dans les différentes nomenclatures des noms de voies publiques établies par les conseils municipaux de 1791, de 1843 et de 1959. On y apprend qu'il a 646 m de long, et une largeur de 7m. Autrefois ce chemin desservait plusieurs moulins animés par la Verse, rivière qui serpentait de pair avec lui : moulin à buile, moulin à tan, moulin à farine dit "des fossés", où se trouvait la fosse au sang, et principalement le moulin du Châtelain. Ce dernier devait son nom à un fief comprenant un domaine atteignant la limite de Genvry, le Bois-Châtelain, auguel on accédait par le chemin rural dit "au-dessus de Châtelain".

Au XVFs.. ce fief passa dans le patrimoine de Jehan Leconte, prévôt royal à Noyon et père du célèbre jurisconsulte Antoine Leconte, dit Contius, que nous avons déjà rencontré rue de l'Arc (Février 1984).

Le moulin du Châtelain

Le fief du Châtelain disparut pendant la Révolution, le moulin fut vendu comme bien national et resta en activité jusqu'à nos jours, le chemin conserve le nom. Comme les chartes révèlent l'existence du moulin en l'année 768, il est utile de rechercher pourquoi il en vint à s'appeler du nom de Châtelain par la population depuis le XIe siècle. Le fief et le moulin appartenaient à l'évêché de Noyon qui en percevait de substantielles redevances. Il faut savoir qu'à partir du XIè siècle, l'évêque fut investi du pouvoir seigneurial en qualité de comte. Ce qui veut dire qu'il exerçait le pouvoir spirituel sur le diocèse de Noyon, et le pouvoir temporel sur le territoire de Noyon. Mais comme certaines fonctions du pouvoir temporel s'avéraient incompatibles avec les obligations du pouvoir spirituel, l'évêque jugea nécessaire de déléguer une grande partie de ses fonctions à l'un de ses vassaux, seigneur d'un fief voisin.

Ce personnage fut appelé Châtelain de Noyon et revêtu d'un pouvoir étendu : il était membre de la cour féodale, exerçait les fonctions militaires, la haute justice et la haute police. Il pouvait assister aux jugements des maires et des jurés, et intervenir dans les conflits de juridiction. C'est pourquoi le Châtelain conduisit les troupes noyonnaises à Bouvines (1214) et à Taillebourg (1242). Parmi les avantages qui lui furent cedes par l'évêque, se trouvaient le fief qui vient d'être décrit, aints que son moulin.

De 1017, date de cette investiture, à 1292 où cessa la châtellenie, treize châtelains se succéderent, presque tous seigneurs de Coucy et de Thourotte.

A partir du moment, en 1294, où l'évêque reprit possession du moulin, il le rendit banal et obligatoire pour les boulangers qui durent y faire moudre leur ble sous peine d'amende et de confiscation. Par un tel procédé, le moulin du Châtelain put rapporter à l'évêché quelque neuf cents muids (hectolitres) de ble par an Pendant une aussi longue existence, le moulin eut à subir les

morsures du temps et les méfaits des guerres.

Depuis ces événements on connaît quelques noms de meuniers découverts par Alfred Ponthieux : Quentin Levasseur, Médard Vernier, Louis Josset, Louis Mercier, Antoine Gosse, Etienne Souplet, Christophe Levasseur, Antoine Jouy...

Au XIX siècle, le moulin appartenait au sieur Michaux en 1820 . En 1840, Jean-Marie Damay fut autorisé à le moderniser. Cette "usine" était équipée d'une chute d'eau de deux mêtres faisant tourner une roue à aubes de quatre mêtres de diamètre et prês de trois de largeur. Elle fournissait une force motrice de dix chevaux à trois meules et aux éléments nécessaires aux différentes phases de la mouture.

Requiem pour un moulin



Le moulin du Châtelain et son souvenir vont disparaître au cours du XX^e siècle dans des circonstances qui restent à préciser. Après qu'il ait fonctionné sous la direction des sieurs

Pluche et Taillez

jusqu'à la guerre,

on peut penser qu'il fut détruit apparemment en mars 1918, au cours des combats qui dévastèrent les alentours et l'intérieur de Noyon.

En effet, en 1920, un nouveau propriétaire, Henri de Montréal, fut autorisé à reconstruire l'"usine" par arrêté préfectoral. Il ne semble pas qu'il remît en marche le moulin, puisqu'on apprend plus tard que les locaux sont affectés à une fabrique de meubles. En 1927, veuve, Madame Henri de Montréal est à la tête de cette affaire. On y trouve ensuite Félix Marchand, peut-être celui qui vend des meubles au N°17 de la rue Saint-Eloi. Il cède ce qui fut le moulin à un sieur Froissart qui le vend à son tour à M. Martinand le 27 mai 1960.

Devenus propriété de M. Victor Devos le 18 janvier 1963, les anciens locaux allaient abriter une nouvelle activité industrielle. Il s'agit de la S.A. Lude-Plastique employant une quarantaine de personnes à l'extrusion des matières plastiques destinées à la fâbrication de sacs d'emballage de toutes dismentions, imprimés ou non, et de films plastiques pour l'industrie. Depuis 1982, la direction est assurée par MM. Robert et Jacques Devos. Ils ont redonné vie à l'ancien bameau du Châtelain en développant régulièrement ses équipements dans de vastes bâtiments, ateliers et magasins, construits sur pilotis à l'emplacement des marécages d'Huez. Leur toiture de conception originale, selon le principe de l'ogive, permet d'éviter les poteaux de soutien. Les machines sont assez espacées pour donner une aisance suffisante au travail.

En bref une très belle usine qui honore ses animateurs et peut être considérée comme un fleuron industriel du Noyonnais.

A suivre Jean Goumard

